

Avant de transmettre la demande de code vérifier les éléments suivants :

- * Si une demande a été réalisée sur le site du dispositif via France Connect ou sans France Connect, si oui quand.
- * Si le bénéficiaire a bien vérifié ses spams
- * Éventuellement, si ils ont déjà écrit à la Direction des Sports via le formulaire de contact sur le site du dispositif.
- * Date de naissance du jeune ainsi que son nom et prénom
- * Quotient familial ou situation relative à la bourse (sanitaire sociale ou CROUS)

A noter :

- Délai de réponse au formulaire de contact : environ 1 semaine pour l'instant.
- Adapter les messages selon situation.
- Utilisez la FAQ du site du dispositif pour répondre en la citant « Comme indiqué sur le site du dispositif, ... »

Exemple : "Je dois payer mon inscription, mais je n'ai pas encore mon code, que faire?

Vous pouvez proposer cette solution à votre club :

- Régler l'inscription avec la déduction immédiate de 50 € ;

- Fournir un chèque de 50 € (non encaissé), restitué dès réception du code pass Sport.

Si vous n'êtes finalement pas éligible, le club pourra encaisser le chèque.

Chaque club reste libre d'accepter ou non cette solution."

Mail en réponse à une demande d'un usager (à adapter selon situation)

Bonjour,

Afin de répondre à votre demande, nous aurions besoin d'éléments complémentaires.

- Le **mode de connexion utilisé pour votre demande** : avec ou sans FranceConnect ;
- Le **nom, prénom et date de naissance** du jeune bénéficiaire ;
- La **prestation perçue** : QF ≤ 699€, aeelh, aah, boursier Crous, boursier région pour une formation sanitaire et sociale

Selon votre méthode de connexion vous recevrez le code par mail:

- Connexion via FranceConnect : le code est envoyé à l'adresse e-mail associée au compte utilisé pour la connexion FranceConnect (ex. Impôts, Ameli).
- Connexion sans FranceConnect : le code est envoyé à l'adresse e-mail enregistrée auprès de votre organisme de rattachement :
 - Allocataire CAF : e-mail du compte CAF.
 - Allocataire MSA : e-mail du compte MSA.
 - Étudiant boursier : e-mail transmis au Crous ou e-mail communiqué à la région (pour les boursiers de formation sanitaire et sociale).

Avez-vous pu vérifier dans les spams de votre adresse courriel concernée ?

Dans l'attente de votre retour,

Cordialement,

Mail pour les boursiers :

Bonjour,

Conformément au décret relatif au pass Sport 2026, seuls les étudiants dont la bourse a été attribuée définitivement avant le 15 octobre 2026 sont éligibles.

Si vous n'avez pas reçu votre code pass Sport par e-mail et que vous ne parvenez pas à le récupérer sur le site (avec la connexion FranceConnect), cela signifie que votre bourse n'est pas encore enregistrée comme définitive dans nos bases de données.

Un nouvel envoi des codes pour les étudiants éligibles sera effectué le 26 octobre par e-mail. Si vous ne recevez toujours rien à cette date, vous pourrez tenter de récupérer votre code en ligne : <https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/test-eligibilite>

Dans votre message, indiquez :

- Le **mode de connexion utilisé pour votre demande** : avec ou sans FranceConnect ;
- Le **nom, prénom et date de naissance** du jeune bénéficiaire ;
- La **prestation perçue** : QF ≤ 699€, aeih, aah, boursier Crous, boursier région pour une formation sanitaire et sociale

Cordialement,